

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 28 juin 2002, Maison de Paroisse à 20h15

Madame Viviane PAVILLARD, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse, le public, Madame l'Huissière ainsi que Madame la Secrétaire. Elle remercie chacun pour sa présence à cette assemblée du conseil.

Sont excusés : Mesdames Luzia KAEPPPELI, Anne-France MELCHIOR et Lise SAUSER
Messieurs David BARROUD, Pierre-Alain DUBOIS, Bernard GRANDJEAN, Henri JAQUET, Laurent RISSE, Jan SANDEN, Sebastiano TAMBURELLO, Michel TAUXE
Yvan TAUXE et Eric VAGNIERES.

L'appel fait constater la présence de 32 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2002 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire. La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que rédigé.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

En tant que Présidente du Conseil, Madame Viviane PAVILLARD a participé :

Le 21 mars, à l'assemblée générale de l'ARDA (Association régionale pour le développement du district d'Aigle). Cette assemblée a été présidée de façon dynamique.

Monsieur Denis RIME, 1^{er} Vice-président, a remplacé Madame la Présidente à l'AG de la Raiffeisen, section Alpes Vaudoises le 23 mars. Il en est remercié.

Le 12 avril, dans le cadre de l'inauguration du centre mondial de cyclisme à Aigle, Madame Pavillard a eu le plaisir d'apprécier le spectacle intitulé « le monde en musique » organisé par l'association du Chablais, spectacle qui réunissait 300 participants des diverses sociétés culturelles et sportives du Chablais.

Le 19 avril, l'assemblée de Leysin Tourisme a vu un franc succès.

Le 4 mai, sous une pluie battante, tout le monde a pu apprécier la sportivité des cyclistes de l'étape de montagne du tour de Romandie et son arrivée à Leysin.

Merci à Monsieur RIME qui représentait les autorités politiques aux promotions du collège américain le 11 mai.

Le 25 mai, Madame Pavillard a été conviée à l'AG de la Fédération vaudoise des banques Raiffeisen aux Diablerets. Un air de musique de style jazz-folklorique animait l'apéro qui fut suivi d'un repas très convivial.

Les 2 et 3 mars, nous avons été appelés aux urnes pour des votations fédérales ainsi que pour les élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Les 33,9% de participation des Leysenouds, en tête du district, montre l'intérêt que nos citoyens portent aux décisions à prendre concernant le monde (43,27% au niveau cantonal).

Les résultats étaient les suivants :

- Adhésion de la Suisse à l'ONU, acceptée par 223 oui contre 138 non.
- Initiative pour une durée de travail réduite, refusée par 253 non contre 108 oui.

La participation du 2^{ème} tour des élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil s'est montée à 18,7% (28,05% au niveau cantonal).

En date du 2 juin, nous avons pu tester la nouvelle formule de votation par correspondance ou en se déplaçant au bureau de vote. Quelques détails restent encore à améliorer, mais dans l'ensemble ces votations se sont très bien déroulées à Leysin. Madame la Présidente remercie Monsieur Bernard ISENSCHMIED, greffe municipale, pour l'excellente collaboration et pour son travail remarquable.

Voici les résultats :

Une participation de 39,5% (surtout par correspondance)

L'objet 1 des votations fédérales « interruption de grossesse », acceptée par 345 oui contre 65 non.

L'objet 2 « initiative mère-enfant », refusée par 352 non contre 55 oui.

Pour les votations cantonales :

L'objet 1 « initiative Vaud-Genève », refusée par 302 non contre 100 oui.

L'objet 2 « suppression de la nomination », acceptée par 269 oui contre 131 non.

L'objet 3 « indemnité aux députés », refusée par 258 non contre 132 oui.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le début de cette année, ceux de Mesdames et Messieurs Lucienne CHAPPUIS, Fernando COBO, Augusta GIVEL, Francis GENIER, Elisabeth GAVILLET, Marcel CORNU, Fernande BARDET et Reyad KAIBA.

Afin d'honorer la mémoire de ces disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

C'est avec plaisir qu'elle souhaite la bienvenue à douze nouveaux-nés :

Bilijana JANCOVIC, Noah BONELLI fils de notre conseiller Jacky BONELLI, Esed OMEROVIC, Paul KOLLER, Elodie DUBOIS fille de Pierre-Alain DUBOIS conseiller, Mathias JEANNINGROS, Albio BIGLER, Esteban RIME, Luca VIAMONTEE DOS SANTOS, Milan TASIC, Laurane DORMOND fille de Didier DELADOEY Municipal, et Rebeca DA SILVA.

Félicitations aux heureux parents.

Un changement a été effectué au sein du groupe du parti radical. Monsieur Denis RIME a succédé à Monsieur Marc-Eric PANTILLON pour la présidence.

Monsieur René VAUDROZ, conseiller national, a adressé une correspondance à Madame PAVILLARD concernant l'assurance maladie et plus spécialement la hausse des primes insupportable pour un quart des habitants de notre canton. La prime mensuelle moyenne en Suisse pour l'assurance de base devrait être de Fr. 196.-- si elle avait suivi l'augmentation des coûts conformément à la LAMal. Or, elle se situe à Fr. 245.--, soit 25% de trop. Dans le courant de l'automne prochain, la révision de la LAMal va être au programme du conseil national et Monsieur VAUDROZ demande de soutenir l'initiative populaire fédérale visant à corriger un dysfonctionnement évident. Il demande également de soutenir cette démarche en devenant membre du comité de soutien ou en récoltant des signatures. Les formulaires en question sont à disposition des personnes intéressées.

2.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 7/2002
 Construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC), ainsi que
 d'une conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « La Carraye »
 Achat de tuyaux pour le chantier du village

Monsieur Christian HOSSMANN, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission qui estime que les travaux sont nécessaires et justifiés.

Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur pour la commission des finances, nous lit son rapport également favorable.

La parole n'est pas demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 8/2002
 Remplacement d'un tronçon des conduites d'adduction de Coussy/Loudze et des
 Deux Rochers, aux lieux-dits : « Au Pied de Crettaz » et « En Haute Voix »,
 territoire de la Commune d'Ormont-Dessous.

Monsieur Christian HOSSMANN, rapporteur pour la commission ad'hoc et Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur pour la commission des finances, nous donnent lecture des rapports favorables des deux commissions.

La discussion est ouverte, mais n'est pas utilisée. Ce préavis est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

4.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 9/2002
 Vente du terrain et du chalet de la Bourse des Pauvres en Praz Réaz

Monsieur Denis RIME, rapporteur, nous communique le rapport de la commission qui estime que l'offre de Fr. 200'000.--, présentée par M. OHAYON pour l'ensemble de la parcelle, est intéressante.

Le rapport de la commission des finances nous est présenté par Mademoiselle Aurélie LIETTA. Les deux commissions invitent les conseillers à accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte et Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, précise que le montant de

Fr. 200'000.-- sera affecté en partie pour les liquidités courantes, mais servira principalement à couvrir les frais d'entretien des chalets d'alpage.

La parole n'est plus demandée et ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS No 10/2002
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par
Madame Thuc Nghi LE, née Huynh

6.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS No 11/2002
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par
Monsieur Eric WARE

Les rapports de la commission de naturalisation font partie intégrante des préavis envoyés à chaque conseiller et Madame la Présidente propose de passer directement au vote par bulletins secrets dûment complétés en une seule fois.

La séance est suspendue pour permettre le dépouillement qui donne les résultats suivants :

Préavis No 10 : 28 OUI 4 NON

Préavis No 11 : 30 OUI 2 NON

Les demandes d'agrégation sont donc acceptées avec toutes nos félicitations à nos nouveaux citoyens leysenouds, malheureusement absents à cette assemblée.

7.- Rapport de la commission des finances sur l'examen des comptes pour
l'exercice 2001
Rapport de la commission de gestion sur la gestion de la Municipalité
pour l'exercice 2001

Mademoiselle LIETTA nous lit le rapport de la commission des finances qui relève plusieurs points, en résumé :

- diminution de 18% des liquidités qui assurent la trésorerie de la Commune ;
- diminution des recettes de la taxe de séjour ;
- importante augmentation des recettes d'impôts sur le revenu, mais diminution des recettes concernant les impôts sur les donations et successions ;
- la provision pour débiteurs douteux s'élève à Fr. 400'000.-- et ne permet d'absorber qu'une partie des risques en cours ;
- le compte des ordures ménagères n'est toujours pas équilibré ;
- la majorité de la commission des finances juge qu'il aurait été opportun que la Municipalité fasse une communication au Conseil communal concernant le prêt de Fr. 60'000.-- consenti à O.S.G. sur le fonds d'équipement touristique de la taxe de séjour. D'autre part, elle déplore également l'acquisition d'un véhicule pour Fr. 15'000.-- + Fr. 3'500.-- d'accessoires, alors qu'une motion en ce sens est toujours pendante ;
- le délai créancier a pu être ramené à 45 jours, suite à la réalisation des actions de « Romande Energie ».

La commission remercie la Municipalité pour sa bonne gestion et propose que les comptes 2001 soient adoptés tels que présentés.

Madame Isabelle SAUSER, rapporteur pour la commission de gestion, nous fait part de son rapport qui relève quelques points :

- un nouveau statut du personnel sera élaboré dans le courant de l'année 2002;
- un exercice incendie a été organisé au collège. Par contre l'épineux problème de sécurité aux abords du collège n'est toujours pas résolu;
- les montants versés à EtaCom sont très élevés;
- le problème du local du service du feu est à résoudre rapidement;
- la commission constate avec plaisir que la Municipalité travaille à l'élaboration d'un concept pour la réalisation d'un nouveau manège.

En conclusion, la commission de gestion propose également d'accepter le préavis tel que soumis.

La discussion est ouverte et Monsieur Jean-Robert NEVEU revient sur un point du rapport de la commission de gestion concernant le local du service du feu. Ce dossier traîne depuis 5 ans et il devient impératif de trouver rapidement une solution pour regrouper les véhicules et le matériel dans un seul local afin de permettre une rapide intervention si nécessaire sans attendre qu'un drame n'intervienne pour agir.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, nous rassure en rappelant qu'un projet est en cours dans les locaux de l'ancien dépôt « Duperret ». Actuellement, tous les devis sont rentrés et la Municipalité doit adresser le formulaire de demande de subside à l'ECA.

Monsieur José CRESPO demande dans quel délai le nécessaire sera fait et Monsieur NEGRI l'informe que la réponse de l'ECA est attendue dans le courant du mois d'août.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, incluant le rapport de la commission des finances, est soumis au vote. Il est accepté à la majorité moins une abstention.

8.- ELECTION D'UN SCRUTATEUR

Madame Isabelle SAUSER qui a plusieurs fonctions au sein du Conseil, désire laisser sa place pour ce poste de scrutateur. Au nom du Forum socialiste, Madame Martine RUCHET propose Monsieur Jean-Michel GIL. Aucune autre proposition n'est présentée et Monsieur GIL est élu scrutateur, à la majorité absolue, jusqu'à la fin de cette année avec toutes nos félicitations. Madame Isabelle SAUSER est remerciée pour tout le travail effectué.

9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Canons à neige : Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, nous communique que le PPA (plan partiel d'affectation) des Hauts a été reçu en retour du Service d'aménagement du territoire avec les indications nécessaires concernant les modifications demandées :

- modification de la piste de ski Tresseleyre – départ des remontées mécaniques
- le PPA doit être en conformité avec ceux des communes des Alpes vaudoises
- justification pour avoir deux pistes enneigées supplémentaires de Mayen jusqu'au raccord de la piste bleue ainsi qu'une autre piste concernant le nouveau téléski Leysin – Tête d'Aï.

Toutes les directives exigées par le SAT seront appliquées à la lettre et les plans modifiés sont attendus pour fin juillet. Si les délais sont respectés, une mise à l'enquête peut être envisagée dans le courant du mois d'août.

Un autre point du dossier de l'enneigement mécanique, celui de la construction d'un bassin de rétention d'eau au pied de Chaux de Mont, a fait l'objet d'une expertise confiée à un professeur spécialiste en la matière. Ce dernier a rendu un rapport favorable sur l'étanchéité et la solidité de la digue qui devra être régulièrement contrôlée. Une information complète sera donnée aux Communes d'Yvorne et Corbeyrier qui doivent confirmer leur accord pour cette réalisation.

La question des subsides et prêt LIM doit encore être abordée, mais il semble qu'enfin un heureux dénouement de cet important dossier est en vue.

Bus navette : Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, relève qu'une erreur s'est glissée lors de l'impression du nouvel horaire. Suite au déménagement du bureau postal, l'arrêt « poste du village » doit être remplacé par « la Croisée ». D'autre part, Monsieur LIETTA remercie d'avance toutes les personnes qui réserveront bon accueil au bulletin de versement qui était joint à l'envoi de l'horaire et reste à disposition de tous les conseillers intéressés par la possibilité de placer des annonces publicitaires sur le bus.

Glissements de terrains Veyges-Larrets-Prélan : Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, nous informe que le bureau Technat a été mandaté pour présenter une étude afin d'éviter que ce problème ne se reproduise. Les frais de remise en état devraient être pris en charge à raison de 70% pour l'Etat et le canton et le solde à répartir entre la Commune et l'AL.

Piscine : Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, nous communique que le préavis qui devait être déposé n'a pas pris l'eau mais un peu de retard car il manque encore quelques données techniques.

Manège : Monsieur Jean-Marc UDRIOT nous annonce que l'étude, effectuée par Monsieur BOSSON ingénieur pour l'implantation d'un nouveau manège, a démontré l'impossibilité de réaliser cette construction sur le même emplacement. En effet, à dix mètres de profondeur, le terrain est un véritable marais. Le projet n'est pas abandonné, mais un nouvel endroit reste à trouver.

10.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation

11.- MOTIONS

Madame PAVILLARD a reçu une motion de la part de Madame Isabelle SAUSER, motion à caractère d'urgence pour un soutien actif de la Municipalité et du Conseil communal au maintien des EMS de la Fondation Claire Magnin à Leysin.

Madame SAUSER occupe un poste de référente sociale à 50% à Richemont-Village depuis trois ans ce qui lui permet de nous en parler en toute connaissance de cause. Un bref rappel

historique nous rappelle que la direction des EMS a été reprise le 1^{er} mars 1998 par Monsieur Roger HARTMANN, directeur de la Fondation Claire Magnin à Chexbres, suite à la débâcle de l'ancien directeur, Monsieur Pierre DUVAL. Monsieur HARTMANN a repris la gestion des deux EMS avec l'autorisation du service de la santé publique, mais Monsieur DUVAL est toujours le propriétaire des locaux qui sont loués.

Le problème est qu'à fin décembre 2002, les pensionnaires devraient en principe être logés dans d'autres bâtiments, car la direction du département de la santé et de l'action sociale n'a pas renouvelé l'autorisation d'exploiter des lits EMS dans les bâtiments de Richemont-Feydey et Richemont-Village, ceux-ci ne correspondant plus aux exigences définies par le département. Par contre, ce même département reconnaît parfaitement la nécessité du maintien des 60 lits EMS.

L'excellent travail, les efforts soutenus et l'esprit d'ouverture qui caractérisent la nouvelle structure mise en place par la Fondation Claire Magnin a permis aux deux établissements de sortir de l'anonymat et de pouvoir faire partie du service de la santé du Chablais.

Pour résumer la situation, l'on se trouve en présence de deux EMS bien gérés, reconnus d'utilité publique, qui emploient une cinquantaine de personnes sur Leysin mais dont l'autorisation d'exploiter prendra fin en décembre de cette année car les bâtiments ne correspondent plus aux exigences requises pour les EMS. Tout projet de déménagement est rendu impossible, car le Tribunal administratif n'a pas encore statué sur le recours déposé par Monsieur DUVAL le 7 février 2001 bloquant ainsi les démarches qui pourraient être entreprises.

Madame SAUSER prie les conseillers de prendre la résolution suivante :

- 1) Démontrer aux instances cantonales l'intention ferme et claire du conseil communal de maintenir l'activité des EMS à Leysin, ceci par une acceptation massive de cette résolution
- 2) Prier la Municipalité d'utiliser tout son pouvoir pour soutenir activement la maintien des lits D'EMS de la Fondation Claire Magnin à Leysin, ceci en prenant part aux diverses négociations qui devraient avoir lieu avec les instances cantonales dans un proche avenir.

Madame PAVILLARD ouvre la discussion et Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic précise que la Municipalité a toujours soutenu la Fondation Claire Magnin depuis son arrivée. Il est extrêmement important ce soir que le conseil appuie cette résolution qui donnera plus de poids à la Municipalité lors d'entretiens avec le Service de la santé publique.

La parole n'est plus demandée et cette motion est soumise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité avec les remerciements de Madame SAUSER.

12.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Claude PERNET nous informe que la commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement touristique en vue d'un enneigement mécanique s'est réunie le 18 juin dernier en présence de Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic. Un dossier global et complet d'enneigement artificiel des pistes ainsi que du lac-réservoir de Chaux de Mont a été remis au

SAT comme l'a annoncé Monsieur LOMBARDI précédemment. La commission est satisfaite et remercie la Municipalité pour le travail accompli.

Monsieur Jean-Martin STOLL regrette que la Poste ne tienne pas ses engagements concernant plus spécialement les places de parc. Lors de la mise à l'enquête, il était prévu d'aménager six places le long du bâtiment. Actuellement seulement deux places sont disponibles pour le public, dont une est marquée « privé » et deux autres places sont marquées de croix jaunes. Trois places sont disponibles en-dessous du bâtiment, prévues initialement pour le personnel de la poste. Une autre promesse n'a pas été respectée, celle de cases postales qui devaient être maintenues au Feydey sur demande. En réalité lorsque des personnes ont présenté leur demande à la poste, celle-ci a été refusée. Monsieur STOLL prie la Municipalité de contacter les habitants du Feydey et de réunir ainsi toutes les demandes pour les présenter à la poste.

Madame Evelyne TISSOT demande si le sondage a été effectué sur l'emplacement du manège actuel. En réponse, Monsieur Jean-Marc UDRIOT précise que le sondage a été fait en amont du manège, mais également sur la place du marché-concours de bétail en prolongement de l'ancien stand et les résultats sont identiques. D'autre part l'ECA a accordé à la Municipalité un délai supplémentaire à fin novembre pour présenter un nouveau projet et bénéficier ainsi du subside alloué suite à l'ouragan.

Monsieur Max KNECHT demande que les bords des chemins et des routes ne soient pas traités avec de l'herbicide sur une bande de cinquante centimètres. Il rappelle également qu'il est interdit de traiter les chemins forestiers.

Monsieur Jean-Robert NEVEU remercie la Municipalité qui a pris en considération sa motion. D'autre part, il est heureux de constater que la démocratie fonctionne bien !

Monsieur STOLL soulève le problème de réception des chaînes de télévision. En son temps, les Communes d'Ormont-Dessous et Leysin avaient fait installer une antenne permettant la réception de six programmes. Cette installation est maintenant obsolète et dans l'attente de la réalisation d'un nouveau projet, les chaînes suisses allemande et italienne ne sont plus reçues sur le territoire de notre commune. Monsieur STOLL demande si un contrat n'avait pas été signé en son temps.

Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, déclare qu'il a écrit à titre privé à l'entreprise Billag qui s'occupe d'encaisser les droits d'auteurs. La réponse n'a pas été satisfaisante, Billag se retranche derrière les lois de la SSR. Cette société est en droit de supprimer ou d'ajouter des postes, ou encore d'augmenter les tarifs. La redevance à payer reste pareille, même avec une réception réduite.

Monsieur STOLL insiste sur la question du contrat et Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic précise que lors de la construction de ce relais, aucune convention n'a été prévue, ni aucune assurance de réception. Etant donné la vétusté des installations, les pièces de rechange sont introuvables et un jour viendra où plus aucune réception ne sera possible. A l'époque, les communes avoisinantes avaient mis sur pied un nouveau projet, mais actuellement personne n'y est plus favorable et la Commune de Leysin ne peut pas à elle seule supporter tous les frais de cette réalisation. A moyen terme, chacun devra s'équiper d'une parabole, ce qui est fort déplorable.

Monsieur José CRESPO regrette qu'une multitude de paraboles ne viennent ternir l'esthétique de notre village. A l'époque des antennes de télévision, des normes étaient fixées et il demande à la Municipalité de modifier le règlement de la police des constructions pour instaurer des règles afin d'éviter cette prolifération indésirable.

En réponse à l'intervention de Monsieur STOLL, Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, intervient à titre privé et professionnel. Il précise que le bâtiment qui abrite les locaux de la nouvelle poste ainsi que les places de parc n'appartiennent pas à la poste. La place « privée » a été louée à un particulier et les places marquée d'une croix desservent une porte d'accès de sécurité à un local postal. Au total, il y a bien six places de parking.

Concernant les cases postales, Monsieur DELADOEY précise qu'il était prévu que la poste mette à disposition des boîtes postales et non des cases. Une seule demande a été présentée et la poste n'a pas jugé nécessaire d'installer des rangées de boîtes postales pour une seule personne.

Monsieur STOLL n'est pas satisfait de cette réponse. Il admet qu'une seule demande écrite a été présentée, mais il faut tenir compte également des demandes adressées au guichet de la poste du Feydey avant sa fermeture et qui ont reçu une réponse négative. Il réitère sa démarche auprès de la Municipalité afin qu'elle s'occupe de réunir toutes les requêtes.

Monsieur STOLL s'inquiète de savoir si Leysin s'associe à certaines communes qui souhaitent quitter l'Union des Communes Vaudoises, suite à certaines dissensions. Si tel devait en être le cas, il demande que le Conseil en soit informé.

D'autre part, Monsieur STOLL demande si la Commune est impliquée dans le « massacre à la tronçonneuse » intervenu chez ses voisins la famille BRABAN. Un conflit existe depuis longtemps entre les deux propriétaires voisins MM BRABAN et MOTTIER, mais il semblait à Monsieur STOLL que la question avait été réglée étant donné que M. BRABAN avait accepté de rabattre très fortement ses arbres.

Monsieur UDRIOT relève qu'il est difficile pour un nouveau Municipal de reprendre certains dossiers ! Une jurisprudence du Tribunal Fédéral précise que lorsque des arbres cachent la vue, il s'agit de les abattre. Dans le cas présent, la Municipalité a dû se dessaisir de ce dossier et c'est sur l'ordre de Monsieur le Préfet et avec l'accord écrit de M. BRABAN que ces travaux ont été effectués par l'équipe communale.

Monsieur UDRIOT rassure Monsieur STOLL, il n'est pas question que la Commune de Leysin, ni les communes avoisinantes, ne quittent l'Union des Communes Vaudoises.

Madame TISSOT remercie la Municipalité pour toutes les décorations florales de la station.

La parole n'est plus demandée et Madame la Présidente clôt la discussion.

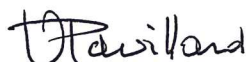
Avant de se quitter, Madame PAVILLARD nous informe encore que le prochain conseil est prévu pour le courant de septembre 2002, pour autant que les directives d'Etacom soient parvenues en temps voulu.

D'autre part, le bureau souhaiterait envoyer à chaque conseiller une liste détaillée des coordonnées. Celle-ci étant encore incomplète, Madame la Présidente prie chacun de la vérifier et de la compléter.

Madame Viviane PAVILLARD lève cette séance à 22h15 et souhaite à tous un très bon été.

Leysin, le 17 juillet 2002

Pour le Conseil Communal :
La Présidente :



Viviane PAVILLARD

La Secrétaire :



Solange FORESTIER

